

Préfecture de la Seine

Cabinet du Préfet

Intérieur N° 497
n° 3277

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Le Président de la République Française

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur :

Vu la demande présentée par l'Association dite "Association des Eclaireurs de France à Paris (Boy-Scouts Français) en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique

L'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 4 Mars 1923,

Le Journal Officiel du 23 février 1924 contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901

Les comptes et budget ainsi que l'état de l'actif et du passif de l'Association,

Les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire,
La délibération du Conseil Municipal de Paris, en date du 4 juillet 1924,

L'avis du Préfet de la Seine, du 25 juillet 1924,
L'avis du Ministère de la Guerre du 1er avril 1924,
La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
Le Conseil d'Etat entendu,

D E C R E T E :

Article Premier

L'Association dite "Association des Eclaireurs de France (Boys-scouts Français) dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique
Sont approuvés les statuts de l'Association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Fait à Vizille le 6 Août 1925
signé : Gaston Doumergue

Par le Président de la République
Le Ministre de l'Intérieur
signé : Schrameck

Pour copie conforme
Pour le Secrétaire Général
Le Conseiller de Préfecture délégué
signé : illisible

Pour ampliation :
Le Sous-Directeur
Chef du 3° Bureau
de la direction du personnel
et de l'Administration Générale :
signé : Ardouin

Decret du 26 Mars 1965 - J.O. 77 du 1er avril 1965

"Par décret en date du 26 mars 1965, ont été approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite Association des Eclaireurs de France, dont le siège est à Paris et qui s'intitulera désormais Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France".

P. Chabrier